



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la légalité

Limoges, le 2 SEP. 2026

Affaire suivie par :

Stéphanie Raffestin

stephanie.raffestin@haute-vienne.gouv.fr

05.55.44.19.45

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Monsieur Guillaume Guérin,
président de la communauté urbaine
Limoges métropole
19 rue Bernard Palissy -CS10001-
87031 Limoges cedex 1

Objet : opération de restauration immobilière (ORI) – prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 15 septembre 2022.

Réf. : votre courrier du 31 juillet 2026.

PJ : 1

Par délibération du 17 décembre 2025, le conseil communautaire de la communauté urbaine Limoges métropole sollicite la prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique des travaux de restauration immobilière dans le centre-ville de Limoges du 15 septembre 2022.

Dès lors, et en application de l'article L121-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, j'ai pris un arrêté portant prorogation, pour une durée de cinq ans, des effets de la déclaration d'utilité publique, que vous trouverez ci-joint.

Il vous appartient, de faire procéder à l'affichage de cet acte dans vos locaux pendant deux mois. Vous voudrez bien me communiquer le certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

Pour le préfet, et par délégation
Le directeur,

Hugues MAZAUD